

Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN
05 49 61 20 66
couec@poitou.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

Pré-requis

Parler et écrire le français.

Présentation de l'attestation de compétences initiale « Personnel opérateur de chantier » (cople).

Présentation par l'employeur, d'un document attestant **l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur**, délivré par le médecin du travail de l'entreprise (**spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**).

Le stagiaire doit également disposer des **EPI de base** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants). **En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques, et par conséquent l'attestation de compétence ne pourra pas être validée et délivrée.**

Moyens pédagogiques et supports

Diaporama, discussions, étude de cas. Matériel dictactique présentant des situations de travail dans lesquelles l'amiante peut être rencontré (installations de chauffage, couverture de toiture, éléments de construction...).

Informations complémentaires

Objectifs de la formation

Maintenir ses connaissances concernant la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir de nouveau l'attestation de compétences « Personnel opérateur de chantier »

Programme

Retours d'expériences (3,5 h)

Retours d'expériences (une fiche de préparation préalable est envoyée avant formation aux apprenants), sous forme de bilans et analyses.

Mise à niveau de compétences / Évolutions techniques et réglementaires (2,5 h)

Mise à niveau de compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires, reprenant en tout ou partie les éléments de la formation initiale :

- Compréhension, mise en œuvre et contrôle des modes opératoires,
- Consignes et procédures transmises par l'encadrement de chantier,
- Utilisation, contrôle et entretien des MPC et EPI,
- Restitution de la zone d'intervention,
- Gestion des déchets,
- Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement,
- Propositions d'amélioration.

Évaluation des acquis de la formation (1 h)

Attestation de compétence délivrée si réussite à une évaluation théorique réalisée à partir d'un questionnaire au choix multiple et à une évaluation pratique incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité.

